COMMUNE DE BERMÉRICOURT

****

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

Le conseil Municipal de la commune de Berméricourt dûment convoqué, s'est réuni le mardi 12 février 2024 à 20h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice CHRÉTIEN, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Mathieu CHRÉTIEN, M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Christelle COLLIGNON, M. Alexandre DAVIN, Mme Karine DE SA, M. Yannick DEVILLE, M. Franck FALINSKI, M. Valéry MASCLAUX, Mme Delphine REPPEL

Était représentée :

Était absent :

M. Franck FALINSKI a été nommé **secrétaire de séance**.

Ordre du jour :

- Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) – Procédure de consultation de la population
- Aménagement du square

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) – Procédure de consultation de la population

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie,

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de retenir le photovoltaïque sur toiture sur les sections cadastrales AB, ZD et ZE comme source d'énergie renouvelable
- d'exclure le photovoltaïque au sol, l'éolien, la géothermie et la méthanisation
- de définir les modalités de concertation suivantes :
  - la période de concertation sera ouverte du lundi 26 février 2024 au jeudi 14 mars 2024
  - un flyer d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants ainsi qu'une affiche sera diffusée sur le site internet de la commune et PanneauPocket
  - un registre sera mis à disposition des habitants afin de recueillir les remarques et observations

Aménagement du square

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à définir un projet afin de répondre aux besoins de la commune tout en préservant les intérêts des habitants.

Après discussions et énumérations de propositions, il est indispensable de faire appel à un professionnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se rapprocher d'un architecte afin de rédiger un avant-projet et de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

Déjections canines : le problème persiste, la commune se chargera de communiquer davantage via PanneauPocket et par distribution de flyer dans les boîtes aux lettres afin de sensibiliser les habitants à ce sujet.

Reims Activ'été renouvellement partenariat 2024 : Le sujet a été abordée en informations diverses, la commune n'a pas reçu encore les éléments de la part de la Ville de Reims.

Bâtiment technique : suite à l'achèvement des travaux du bâtiment technique, l'outillage stocké à la ferme sera rapatrié par des élus volontaires le 9 mars 2024 à 08h30.

Clôture de la séance à 23h00

Franck FALINSKI,

secrétaire de séance

Patrice CHRÉTIEN,

Maire